



Convention sur la
diversité biologique



Réserve à l'usage des médias • Ce document n'est pas officiel

Réf: SCBD/OES/AD/ar/72619

7 juillet 2010

N O T I F I C A T I O N¹

Cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP MOP/ 5), du 11 au 15 octobre 2010, à Nagoya, au Japon –ACCRÉDITATIONS

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à la notification 2009-106 du 1^{er} septembre 2009 annonçant la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP MOP/5), et demandant la soumission des accréditations pour les représentants des Parties présentes à cette réunion.

Je tiens à rappeler aux Parties que, conformément à l'article 18, les accréditations des représentants et les noms des suppléants et des conseillers devront être communiqués au Secrétaire exécutif, si possible **au plus tard vingt-quatre heures après l'ouverture de la réunion**. J'aimerais également rappelé aux Parties que les accréditations doivent être émises soit par le chef d'État ou de gouvernement, ou par le ministre des Affaires étrangères, ou dans le cas d'une organisation d'intégration économique régionale, par l'autorité compétente de cette organisation.

Enfin, veuillez noter que des accréditations séparées et distinctes seront requises pour chaque réunion. Il convient de noter que l'accréditation des délégués aux réunions ne sera pas possible sans les informations d'identification appropriées. Vous trouverez ci-joint, pour votre commodité, des échantillons d'accréditations pour chaque réunion, à être signées par le chef d'État ou de gouvernement ou par le ministre des Affaires étrangères.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux Point focaux nationaux CBD

EXAMPLE DE FORMAT POUR ACCRÉDITATIONS POUR LA CINQUIÈME RÉUNION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES
PARTIES POUR LE PROTOCOL DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES (COP MOP 5)

ACCRÉDITATIONS

Je soussigné _____ (chef de gouvernement ou ministre des Affaires étrangères), par la présente, confirme que la délégation qui suit a été dûment nommée, autorisée et habilitée à représenter (le pays) pour la cinquième réunion de la Conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties pour le Protocol de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP MOP 5) qui se tiendra à Nagoya, Japon du onze au quinze octobre de l'année deux mille dix.

Chef de délégation : (nom du délégué)

Substitut du chef de délégation : (nom du substitut)

Représentant (s) : (nom du ou des représentants)

Fait à (ville), le (date)

Sceau et signature